



**Ardèche**

**Compte-Rendu  
du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022**

L'an deux mille-vingt-deux et le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clotilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATE, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Elise BUNOT, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Séverine GARDES, Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absente : Mme Adeline ANDONI

Absents ayant donné procuration à :

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Francis DOUILLET

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 01/02/2022 à l'unanimité.

M. Antoine NAUDY a présenté le projet d'aménagement du Chemin de La Combe.

**1 - Voirie**

*1<sup>o</sup> Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour le projet d'aménagement du Chemin de La Combe*

(A. LOUCHE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour et 6 abstentions (A. BLACHIER-VERDIER, E. BUNOT, B. DURAND SAINT-OMER, C. FREUCHET, C. MARCOTTE-ESCHBACH, I. RABATE), décide :

- de recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

**2 - Intercommunalité**

*2<sup>o</sup> Convention de gestion des eaux pluviales entre la commune de Veyras et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche*

(A. LOUCHE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le zonage GEPU sur la commune de Veyras ci-annexé,
- approuve le projet de règlement de fonctionnement du service de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexé à la présente délibération,
- approuve les termes de la convention de délégation de compétence annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention après délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- prend acte de la convention financière pour la réalisation d'investissements pluriannuelle ou d'envergure relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines,
- prend acte de la convention financière pour la réalisation d'opérations investissements ponctuelles et de travaux d'envergure limitée appelés « Petits Travaux » relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines.

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)



**Ardèche**

### **3 - Finances**

#### *3° Vote du compte de gestion 2021*

(J-M. VIALLE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter les résultats définitifs tel que résumés :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 029 241,34 €. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 304 638,84 €. Le résultat de clôture est de 632 992,19 €.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 522 097,50 €. Le total des recettes d'investissement s'élève à 262 327,53 €. Le résultat de clôture est de 259 769,97 €.

Le résultat définitif pour l'année 2021 est de 392 133,16 €.

#### *4° Approbation du compte administratif du budget communal 2021*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide (hors la présence de M. Alain LOUCHE) d'approuver le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement : Dépenses 1 029 241,34 €, Recettes 1 662 233,53 €, Excédent de clôture : 632 992,19 €

- Investissement : Dépenses 522 097,50 €, Recettes 262 327,53 €, Restes à réaliser dépenses : 8 871,12 €, Restes à réaliser recettes : 27 782,06 €

Besoin de financement : 259 769,97 €.

#### *5° Affectation du résultat*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 240 859,03 € au compte 1068 Investissement et 392 133,16 € au compte 002 Fonctionnement.

#### *6° Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans pour des projets d'infrastructure d'intérêt national.

### **4 - Culture**

#### *7° Fixation du prix d'entrée pour le spectacle du 9 avril 2022, « danse au fil d'avril »*

(C. FREUCHET) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de fixer l'entrée comme présenté (10 € pour les adultes, 8 € pour les enfants âgés de 12 à 18 ans et pour les étudiants et gratuit pour les enfants de - 12 ans)
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **5 - Urbanisme**

#### *8° Achat de la parcelle AD 189 Route d'Argevillières*

(P. RIVAT) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AD 189 6, Route d'Argevillières, d'une surface de 358 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- autorise M. le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge des vendeurs.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Levée de séance à 22h00

**Le Maire,**



Alain LOUCHE

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)